

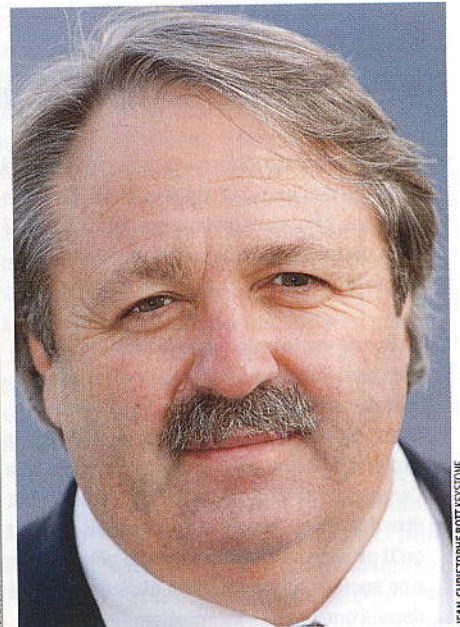
DANIEL BRÉLAZ Lausanne

267 000
francs (100%)



SANDRINE SALERNO Genève

245 000
francs (100%)



MARCEL MAURER Sion

245 000
francs (100%)

COMBIEN GAGNENT LES ÉLUS MUNICIPALS ROMANDS?

SALAIRES. Alors que Vaud, Genève et Fribourg renouvellent leurs autorités locales, notre enquête révèle d'importantes différences sur les fiches de paie des élus romands. Des disparités qui ne répondent pas toujours à la logique. Explications.

BERTRAND BEAUTÉ

«**C**omparaison n'est pas raison.» L'adage est sur les lèvres de tous les élus municipaux romands lorsque l'on évoque leur rémunération. Il faut dire qu'une lecture simpliste des chiffres bruts a de quoi surprendre. Avec une rémunération de 267 000 francs brut annuelle à laquelle il convient d'ajouter 10 000 francs de frais de représentation, le syndic de Lausanne Daniel Brélaz (Verts) se révèle le chef de l'exécutif le mieux payé de Suisse romande. Sa

ville n'est pourtant pas la plus grande.

Plus étonnant, dans deux villes comparables comme Sion (VS) et Lancy (GE) – un peu moins de 30 000 habitants chacune – la rémunération des deux édiles principaux affiche une différence immense: François Baertschi (Verts/Lancy) touche 77 000 francs à 50% et Marcel Maurer (PLR/Sion) 245 000 à 100%. Ramenée à équivalent plein temps, la disparité salariale annuelle dépasse les 100 000 francs.

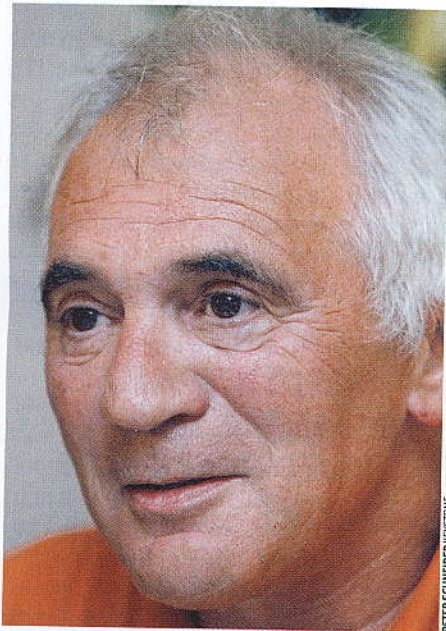
C'est que les clés de répartition des salaires varient d'une com-

mune à l'autre. A Sion par exemple, le salaire du président Marcel Maurer est fixé pour être l'équivalent de celui d'un conseiller d'Etat valaisan, soit 245 000 francs brut par an. La rémunération du syndic fribourgeois (FR) Pierre-Alain Clément (PS) correspond au sommet de l'échelle des traitements du personnel communal, plus 13%, soit annuellement 205 263 francs brut.

A Delémont (VS), en revanche, Pierre Kohler (PDC) avoue ne pas savoir comment ont été calculées ses indemnités: «A 80%, je touche 7600 francs

brut par mois, sur 13 mois (soit 98 800 brut annuel), explique le maire. Ce qui fait que les chefs de service de la commune gagnent davantage que moi. Cela n'a rien de grave, puisque je ne fais pas mon métier pour l'argent. Mais il est quand même paradoxal qu'un concierge de la Ville soit rémunéré presque autant que moi!»

«**Très bien payés.**» Bref, «la situation est extrêmement diverse selon les communes, note le maire de Lancy François Baertschi. Dans notre ville, les trois conseillers administratifs



PIERRE-ALAIN CLÉMENT Fribourg
205 263
francs (100%)



DANIEL PERDRIZAT Neuchâtel
197 410
francs (100%)



PIERRE KOHLER Delémont
98 800
francs (80%)

et moi-même ne sommes pas des professionnels de la politique. Nous conservons tous un métier à côté, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villes.» A Lausanne et à Genève, les deux seules villes de Suisse romande qui comptent plus de 100 000 habitants, l'ensemble des magistrats sont des professionnels exerçant leurs fonctions communales à plein temps, et leurs rémunérations sont compara-

bles. «Je sais que je suis tout en haut de l'échelle, reconnaît Daniel Brélaz, le syndic de Lausanne. Mais il ne faut pas être démagogique à ce sujet. Je considère que par rapport à un ouvrier je suis extrêmement bien payé.

«RAPPORTÉ À L'HEURE, JE NE SUIS PAS SI BIEN RÉMUNÉRÉ QUE CELA.»

Daniel Brélaz, syndic de Lausanne

En revanche, si l'on compare avec un chef d'entreprise, il y a encore de la marge. Et pourtant nous avons les mêmes responsabilités. Chaque semaine, je consacre 60 à 65 heures à ma commune, auxquelles il convient d'ajouter 20 heures sur le plan national. Rapporté à l'heure, je ne suis donc pas si bien rémunéré que cela.»

Dans les villes de 20 000 à 40 000 habitants, les situations se révèlent moins homogènes. Tous les membres des exécutifs des communes de La Chaux-de-Fonds (NE), Fribourg et Neuchâtel sont des professionnels dont la rémunération brute annuelle oscille autour de 200 000 francs, hors frais de représentation. «Je ne me plains pas de mes émoluments, même si je pourrais gagner >>>

Salaire en francs des municipaux, des syndics, des maires ou des présidents¹

	Genève	Lausanne	La Chaux-de-Fonds	Fribourg	Neuchâtel	Vernier	Sion	Lancy	Yverdon	Montreux	Morges	Delémont
Conseillers municipaux	245 000	240 000	195 000	190 731 ²	197 410	90 000	28 200 ²	77 000	96 500	110 729	73 440	49 400
Temps de travail	100%	100%	100%	100%	100%	50%	35 à 45% ³	50%	50%	60%	50%	40%
Syndic, maire ou président	245 000	267 000	195 000	205 263	197 410	90 000	245 000	77 000	193 000	147 638	88 128	98 800
Temps de travail	100%	100%	100%	100%	100%	50%	100%	50%	100%	80%	60%	80%
Population au 31.12.2008	183 287	122 284	37 240	34 084	32 592	31 756	29 304	27 933	25 815	24 520	14 615	11 454

¹ Rémunération annuelle brute ne tenant pas compte des jetons de présence, tantièmes et autres frais de représentation.

² Sion et Fribourg possèdent des vice-présidents rémunérés respectivement 33 200 et 194 364 francs.

³ Estimation selon le dicastère.

Méthodologie: Les données publiées dans cet article proviennent pour la plupart des communes concernées et se réfèrent à leurs comptes 2010 ou 2011.

Plusieurs Municipalités n'ayant pas répondu dans les délais, malgré nos multiples sollicitations, certains chiffres ont été obtenus via d'autres sources. Néanmoins, les ordres de grandeur sont tous pertinents et illustrent la situation des édiles.

»» davantage dans le privé, dit Laurent Kurth (PS), le président de La Chaux-de-Fonds. Ce qui est important pour moi est de maintenir un rapport acceptable entre le plus haut et le plus bas salaire de l'administration. Actuellement, ce rapport est de quatre fois, ce qui me semble un chiffre convenable.»

«Honnêtement, nous sommes très bien payés, estime pour sa part son homologue neuchâtois Daniel Perdrizat (PopEcoSol), qui estime travailler 60 à 80 heures par semaine. Si l'on compare aux chefs d'entreprise, c'est certain que cela fait assez peu, mais la vérité c'est que les CEO sont trop payés.»

Miliciens surchargés. Sion (VS) et Yverdon-les-Bains (VD) ont choisi un système mixte où seul le président du Conseil municipal travaille à 100% (avec des salaires respectifs de 245 000 francs et 193 000 francs), tandis que les autres membres demeurent des miliciens.

Les autres villes sont dirigées, syndic compris, par des miliciens. Une situation vécue différemment selon les villes.



«LA COMPLEXITÉ DES DOSSIERS NE PERMET PLUS DE TENIR DES POSTES DE L'EXÉCUTIF EN DILETTANTE.»

Thierry Apothéloz, maire de Vernier

«Dans le canton de Genève, nous avons largement moins de prérogatives, de pouvoir et de responsabilités que les édiles des autres communes romandes, explique le maire de Lancy François Baertschi. Il est donc normal que notre temps de travail soit moins important. Nous conservons tous un autre métier à côté puisque, à la commune, nous sommes assis sur un siège éjectable. A chaque élection il faut prévoir l'éven-

tualité de devoir retourner pleinement à la vie professionnelle.»

Un avis loin d'être partagé par Thierry Apothéloz (PS): «Nous sommes rémunérés à 50% alors que dans les faits notre temps de travail s'élève à 80-90%, regrette le maire de Vernier (GE). Ce n'est pas une situation confortable. Les enjeux que l'on rencontre à Vernier méritent désormais que l'on se pose la question d'avoir des élus à plein temps, professionnels. Les opposants diront qu'il faut garder un pied dans le monde du travail pour pouvoir se réinsérer, mais cet argument est caduc. La complexité des dossiers ne permet plus de tenir les postes de l'exécutif en dilettante.»

Une grogne partagée par Daniel Rossellat (hors parti, soutenu par les Verts), le syndic de Nyon, dont les indemnités s'élèvent à 121 422 francs à 60%. «A Nyon, le taux d'activité des membres de la Municipalité est actuellement très inférieur au temps effectivement consacré à la gestion des affaires publiques. Depuis l'adhésion de la ville au Conseil régional, avec siège de

droit dans les instances du Conseil régional, le nombre d'heures passées en séances a explosé. Une réflexion est en cours au sein de la Municipalité pour augmenter le taux d'activité. Une proposition dans ce sens pourrait être présentée au Conseil communal avant la fin de la législature.»

«C'est vrai que nous sommes là pour servir et non pour se servir, poursuit Pierre Salvi (PS), le syndic de Montreux, dont la rému-

nération annuelle atteint 147 638 francs pour un poste à 60%. Mais compte tenu de ce que représente réellement notre fonction, je pense que cela vaut davantage. Nous avons un statut précaire et de nombreuses responsabilités. Ne pas les reconnaître risque de décourager des vocations.»



«NOUS AVONS UN STATUT PRÉCAIRE ET DE NOMBREUSES RESPONSABILITÉS. CELA RISQUE DE DÉCOURAGER LES VOCATIONS.»

Pierre Salvi, syndic de Montreux

Afin de régler ce problème, la Municipalité de Morges a mis en place un système innovant: dès la prochaine législature, les élus disposeront de quatre postes équivalents temps plein à se répartir entre sept élus. La configuration de base correspondra à un poste de syndic à 100%, accompagné de six municipaux à 50%. Mais, en fonction de la charge de travail, les pourcentages entre élus pourront être modifiés. «Ce changement était nécessaire, souligne Nuria Gorrite, la syndique de Morges rémunérée 88 128 francs par an à 60%. Aujourd'hui, la fonction a complètement changé. Elle demande plus de temps et d'implication. Cette modification n'était pas une revendication salariale, mais une volonté que soit reconnu notre temps de travail.»

Retraites généreuses. Il faut cependant noter que les salaires bruts annuels ne reflètent pas pleinement la situation économique des magistrats qui bénéficient d'avantages importants. Ainsi, il existe de généreuses singularités dans le système des retraites de certaines communes: à Genève, Lausanne ou Neuchâtel par exemple, les élus touchent l'intégralité de leur

pension après douze ans de mandat, et en reçoivent déjà une partie après quatre ans. En revanche, à Vernier (GE), les retraites ne sont versées aux anciens élus qu'au moment de ladite retraite.

Par ailleurs, certains membres des exécutifs communaux arrondissent leurs fins de mois

en touchant des jetons de présence et tantièmes lorsqu'ils siègent dans un conseil d'administration ou un comité directeur. Des petits à-côtés qui atteignent facilement quelques dizaines de milliers de francs par an. A Sion, tous ces jetons sont reversés dans les caisses de la commune. A Yverdon-les-Bains, en revanche, certains élus décident de les encaisser, quand d'autres les versent à la Municipalité. «Le système des jetons est totalement opaque, dénonce Nuria Gorrite. En fonction du dicastère, cela peut aller de 3000 à 20 000 francs par an.» Afin de clarifier la situation, la commune de Morges a décidé de mettre en place un nouveau système: dès la prochaine législature, l'ensemble des jetons seront reversés à la commune. En contrepartie, les élus toucheront une indemnité en fonction du nombre de sièges ou de postes qu'ils occupent à l'extérieur (politiques, associations, conseils d'administration).

A noter que les Municipalités offrent aussi à leur exécutif des frais de représentation très variables d'une commune à l'autre, allant de plus de 10 000 francs par an à... rien du tout. LARGEUR.COM